



dossier
lignes d'attac
#133

Pour en finir avec les champions du CAC 40

Révélation après révélation, la réalité peu reluisante des grandes entreprises françaises apparaît au grand jour, de Total à LVMH, en passant par les grandes banques ou les vendeurs d'armes. Pourtant, on ne cesse de nous rappeler que nous sommes liés à ces « champions nationaux ».

Le gouvernement continue de faire comme si ce qui est bon pour le CAC40 l'est aussi pour l'économie et la société française. La réalité est toute autre : les grandes entreprises françaises sont désormais des multinationales soumises au joug de la finance. Elles sont avant tout des championnes du dividende, au plus grand bonheur des actionnaires. Leurs profits s'accumulent au détriment des populations et des écosystèmes en France et dans le monde – et avec le soutien indéfectible des pouvoirs publics. Face aux urgences sociales et climatiques, il est urgent de démanteler, de socialiser, de transformer ces grands groupes pour remettre l'économie au service du bien commun.

Ce dossier accompagne la sortie prochaine du livre d'Attac et de l'Observatoire des multinationales, à paraître fin mai 2023.

AVIS

vous pouvez commander des exemplaires de ce dossier par lots de 25 exemplaires en envoyant un courriel à materiel-militant@attac.org (seuls les frais de port seront à votre charge)

Attac

association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne
est un mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action.
Attac se mobilise contre l'hégémonie de la finance et la marchandisation du monde, pour des alternatives sociales, écologiques et démocratiques

Attac France
21 ter rue Voltaire
75011 Paris
01 56 06 43 60
attacr@attac.org

avril 2023

Pour en finir avec les champions du CAC 40

Attac et l'Observatoire des multinationales publient fin mai un nouveau livre pour déconstruire le mythe des « champions nationaux ». Selon cette doctrine, les grandes entreprises françaises seraient une bénédiction pour l'économie et la société et elles devraient être soutenues de manière inconditionnelle par la collectivité. Nous publions ici une version adaptée de l'introduction de ce livre.

Qu'est-ce qu'un « champion national » ? Ce terme a souvent été utilisé en référence aux grands programmes technologiques et industriels des années 1960 et 1970 – le TGV, le nucléaire, le Concorde, la fusée Ariane, et aux entreprises qui les ont portés. Il recouvre désormais, en un sens plus général, l'ensemble des grands groupes français désormais actifs sur les marchés mondiaux.

Le statut de « champion national » garantit un soutien inconditionnel de la part des pouvoirs publics : c'est simplement parce que Sanofi ou LVMH sont nominalement français qu'il faudrait les défendre, sans considération de leurs contributions sociales concrètes. Et si les discours des gouvernements et des milieux d'affaires se gargarisent désormais de « souveraineté », c'est en général pour justifier un soutien accru à un grand groupe privé ou à une poignée d'entre eux dans chaque secteur (numérique, énergie, agroalimentaire, etc.).

Il est urgent de porter un regard lucide sur ces fameux « champions nationaux ». L'imaginaire que capture cette notion évoque une sorte de communion naturelle ou de pacte fondamental entre une nation et ses entreprises, dont tout le monde finirait par bénéficier. Cet imaginaire s'appuie sur le souvenir collectif de la période des Trente Glorieuses, associée à une redistribution plus égalitaire des bénéfices de la croissance, ainsi qu'à un État interventionniste qui s'assurait que les entreprises contribuent à la modernisation du pays et à la hausse de la consommation... sans que la majorité ne se soucie trop des conséquences écologiques.

Force est de constater que ce pacte, s'il a jamais existé sous cette forme idéalisée, est rompu depuis longtemps. Les grandes entreprises d'aujourd'hui s'efforcent à « rendre » le moins possible à la société, que ce soit sous forme de contribution fiscale, d'emplois ou de salaires, voire, dans le contexte actuel d'inflation, de prix bas. Elles cherchent à s'accaparer l'essentiel des profits qu'elles génèrent au bénéfice de leurs actionnaires et de leurs dirigeants, tout en

refusant d'assumer véritablement la responsabilité de leurs impacts écologiques ou sociaux, qu'elles reportent sur la collectivité. Les services publics de naguère ont été privatisés, libéralisés ou sapés de l'intérieur. Les bénéfices que les grandes entreprises nous apportent sont de plus en plus précaires et douteux, tandis que les coûts qu'elles engendrent sont de plus en plus apparents.

Ces entreprises sont-elles d'ailleurs encore vraiment « les nôtres » ? Certes, une minorité des grands groupes nationaux réalise encore une part importante de son activité en France, comme Bouygues et Vinci dans le BTP ou Orange dans les services, mais cette part tourne au maximum autour de 50 % du chiffre d'affaires, le reste étant réalisé à l'étranger. Pour la plupart des autres groupes, la France ne représente plus qu'une fraction de leur effectif ou de leur activité – et souvent de leur actionnariat. Ils ne sont plus « français » que par leur histoire, parce qu'ils sont cotés à la Bourse de Paris et ont (avec quelques exceptions) leur siège social en France, ou que leurs principaux dirigeants sont de nationalité française.

Ces groupes français actifs sur les marchés mondiaux sont devenus des multinationales. Autrement dit, ils opèrent dans plusieurs pays à la fois, souvent sur tous les continents, à travers un réseau de filiales placées sous l'égide de la société mère. Au-delà des filiales qui constituent le « groupe » proprement dit, ces mêmes entreprises mettent en place des « chaînes de valeur » encore plus vastes pour s'alimenter en produits ou en matières premières (fournisseurs), externaliser une partie



© Mark Hillary



de leur production (sous-traitants) ou utiliser leurs produits et services (clients industriels et consommateurs).

Depuis l'époque des Trente Glorieuses, les grandes entreprises françaises se sont non seulement internationalisées, mais elles se sont également soumises au joug de la finance actionnariale. Le CAC40 en est le symbole : il est le principal indice de la bourse parisienne, regroupant les quarante entreprises les plus importantes cotées sur cette place financière, sélectionnées en fonction de critères de valorisation et de volume d'échange. La plupart des « champions » y figurent, mais il y a des exceptions, et non des moindres : les entreprises privées non cotées en bourse (comme Auchan, Lactalis ou CMA-CGM), les entreprises à capitaux publics (EDF, SNCF, Areva) et toutes les grandes sociétés cotées qui ne font pas ou plus partie des quarante élues (Air France, Accor, Eiffage et de nombreuses autres). Nous utilisons tout de même le terme de CAC40 pour désigner par extension l'ensemble des grandes entreprises françaises, ou lorsque nous analysons des données à l'échelle de ces 40 groupes.

Cocorico ! Les entreprises du CAC40 sont devenues de véritables championnes du monde du dividende. Elles ont annoncé, au printemps 2023, un nouveau record de profits : 150 milliards au bas mot. Mais force est de constater que ce « pognon de dingue » profite aux actionnaires et aux dirigeants, et très peu aux travailleurs et travailleuses de ces mêmes entreprises, et encore moins à la société dans son ensemble. Bien pire : ces « superprofits » se nourrissent de la sueur et de la peine de la majorité de la popu-

lation, puisqu'ils s'expliquent en grande partie par les marges supplémentaires que se sont accaparées les grands groupes sous prétexte d'inflation, ainsi que par les aides publiques et la baisse de la fiscalité.

Le gouvernement continue pourtant à faire comme si ce qui est bon pour le CAC40 l'est aussi nécessairement pour l'économie et la société française dans leur ensemble. Quelles qu'en soient les justifications officielles, ses politiques économiques restent axées sur les intérêts des grands groupes : ce sont eux qui sont les principaux bénéficiaires de la croissance des aides publiques, de la baisse de la fiscalité, du détricotage du code du travail, de la libéralisation, du soutien à l'exportation, de l'assouplissement des régulations environnementales.

La diplomatie française est mise au service de Total Energies, Sanofi, LVMH et Dassault pour les aider à signer des contrats, vendre des armes, exploiter des ressources naturelles partout sur la planète. Pendant que les multinationales sont ainsi choyées, les services publics dépérissent faute de crédits suffisants. Les petites entreprises et les diverses formes de l'économie sociale et solidaire doivent se contenter de miettes, les règles du marché unique européen et du commerce international étant conçues pour (et souvent par) les multinationales.

Comment sortir du cercle vicieux dans lequel nous enferment les multinationales et l'appétit vorace de leurs actionnaires ? De nombreuses pistes peuvent être évoquées : revoir les règles de droit, à la fois en France et au niveau international, pour prévenir les abus, les forcer à assumer leurs responsabilités, et faire en sorte qu'elles « rendent » effectivement à la société. Mais il faudrait aller plus loin : démocratiser ces entreprises, renforcer la voix des travailleuses et travailleurs, revenir sur les politiques de privatisation et de libéralisation, et envisager lorsque c'est nécessaire de réduire le poids économique excessif qu'elles ont acquis. Une chose est sûre : quels que soient les objectifs à faire avancer, la mobilisation et l'engagement citoyens sont et resteront indispensables !

**Olivier Petitjean, Dominique Plihon
et Frédéric Lemaire**

Dompter les multinationales, c'est possible !

En France comme dans le reste du monde, les multinationales ont acquis un pouvoir disproportionné et dangereux. Elles mettent les pays en concurrence, pèsent lourdement sur les normes sociales, fiscales et écologiques, exploitent les populations, détruisent les ressources naturelles, maximisent leurs profits et disposent de moyens d'influence considérables sur nos sociétés.

Mettre en place des cadres contraignants pour les activités des multinationales serait un premier pas nécessaire pour s'assurer que ces mastodontes s'acquittent de leurs impôts et respectent les droits fondamentaux et les écosystèmes. Mais pour remettre en question leur pouvoir démesuré, un retour de l'intervention publique paraît indispensable, à rebours du laisser-faire néolibéral qui a régné au cours des décennies passées.

Démanteler les grands groupes

Cela peut paraître une proposition radicale, mais cette forme d'intervention publique a en réalité une longue histoire, notamment aux États-Unis. Elle permet d'atteindre efficacement deux types d'objectifs. Le premier est de mettre fin à des positions dominantes d'entreprises. C'est ainsi que, en application de la législation antitrust aux États-Unis, il a été procédé au démantèlement de monopoles tels que la Standard Oil en 1911 dans le secteur du pétrole, et American Telephone and Telegraph (AT&T) en 1982 dans le secteur des télécommunications.

Le monopole pétrolier de la Standard Oil, bâti en quelques années par John Rockefeller, était devenu une menace par sa capacité à racheter ses concurrents, à faire plier ses fournisseurs et à conserver ses parts de marché en écrasant les prix. Le géant pétrolier fut morcelé en 39 sociétés différentes. Certaines d'entre elles, comme Exxon et Mobil, ont été autorisées à refusionner dans le contexte néolibéral des années 1990.

En 1982, le gouvernement américain obtint cette fois le démantèlement du monopole d'AT&T, qui allait depuis les appels locaux jusqu'aux services longue distance, en passant par la fabrication de téléphones et la réparation de lignes. Ce géant des télécoms, alors la plus grande entreprise au monde, cumulait des actifs de 150 milliards de dollars et des effectifs d'un million de salariés. À l'issue de huit ans de litiges, il a été démantelé en sept compagnies régionales.

La revendication d'un démantèlement des multinationales est redevenue d'actualité à propos des GAFAM, notamment à la suite de la demande de certains élus démocrates du Congrès étatsunien proposant de scinder

les diverses activités d'Amazon, Google ou Facebook. On pourrait aussi envisager de l'appliquer à d'autres groupes qui tirent une partie de leur pouvoir de nuisance de l'articulation de plusieurs activités – par exemple TotalEnergies, qui s'occupe, entre autres activités, d'extraire et de fournir du gaz et de l'électricité, a une position dominante en France en matière de raffinage et de distribution de carburant. Le groupe s'assure ainsi un contrôle sur l'ensemble de la chaîne, ainsi qu'un puissant levier d'influence vis-à-vis des pouvoirs publics et des usagers.

Lutter contre la financiarisation

Le second objectif du démantèlement est la lutte contre la financiarisation et ses effets pervers. Suite à la crise financière de 1929, l'administration Roosevelt a ainsi fait adopter en 1933 aux États-Unis le Glass-Steagall Act, instituant la séparation des banques de détail et des banques d'investissement. En France, en 1945, le gouvernement provisoire a mené une politique identique en séparant les banques de dépôts, les banques de crédit à moyen et long terme et les banques d'affaires, ce qui a assuré la stabilité du système bancaire jusqu'en 1982, où une loi bancaire a mis fin à cette séparation. La suppression de ces réglementations a facilité la crise financière globale de 2007-2008.

Les quatre principales banques françaises – BNP Paribas, Crédit agricole, Société générale et BPCE – ont une position dominante sur le marché bancaire domestique qu'elles contrôlent aux trois quarts. Ce sont des banques universelles, c'est-à-dire des conglomérats présents sur l'ensemble des activités de la finance – banque de détail, banque d'investissement, assurance. Leur taille et leur nature en font ainsi une menace pour la stabilité du système financier. Elles sont classées par le Conseil de stabilité financière, créé par le G20 au lendemain de la crise de 2007, dans la catégorie des « banques systémiques », dites aussi *too big to fail*.

Pour ces deux raisons – leur position dominante et leur caractère « systémique » –, une séparation des activités de banque de détail et de banque d'investissement paraît nécessaire. Mais les efforts en ce sens initiés au niveau européen et en France se sont heurtés à l'opposition acharnée du lobby bancaire français, qui n'entendait pas renoncer à la source de son pouvoir et de ses profits.

Pour un retour au service public

Il est temps de libérer les services publics de la domination des marchés et des actionnaires. Ce retour dans l'orbite publique est impératif pour les entreprises, telles qu'EDF ou la SNCF, qui ont en commun d'appartenir au secteur des services de réseaux et sont des « monopoles naturels », pour lesquels la privatisation ne fait pas de sens même d'un point de vue strictement économique. Livrés aux lois du marché, ces monopoles abusent de leur position dominante au détriment de leurs usagers et de leurs salarié-es.

Malgré l'échec patent des politiques menées depuis des décennies, les libéralisations se poursuivent et s'étendent sous l'impulsion des autorités européennes avec la complicité des États. En France, le gouvernement persiste dans sa politique de privatisation progressive de tout l'ancien secteur public, ciblant aujourd'hui des entreprises comme Engie, certaines activités d'EDF ou Aéroports de Paris.

L'expérience montre pourtant qu'il est possible et souhaitable de revenir sur la logique de privatisation. La (re)municipalisation des services publics locaux, c'est-à-dire la reconquête de la propriété et de la gestion publiques des services publics locaux ainsi que la création de nouveaux services publics, en fournit la démonstration. Une enquête à laquelle a participé l'Observatoire des multinationales, portant sur 1400 expériences de municipalisation dans des secteurs différents (eau, éducation, santé, déchets...), impliquant 2400 villes dans 58 pays, illustre les avancées auxquelles donne lieu la reconquête du contrôle public : baisse des coûts et des tarifs pour les usagers, amélioration des conditions de travail, gouvernance participative et contrôle démocratique sur la propriété publique.

La remunicipalisation et la renationalisation des entreprises assurant un service public doit s'accompagner de la mise en place d'un réel partage des pouvoirs dans les entreprises, publiques comme privées. Le contrôle social doit s'exercer non seulement dans les instances de délibération (assemblée générale et conseil de surveillance) mais également dans les instances de direction (directoire) des entreprises, instituant ainsi une véritable représentation paritaire des trois catégories de parties prenantes : les apporteurs de capital, les apporteurs de travail et les citoyens usagers (ou clients) de l'entreprise. En d'autres termes, il s'agit d'instituer une organisation partenariale ou participative des entreprises qui conduira à leur gestion démocratique et dans l'intérêt général.

Dominique Plihon

L'évasion fiscale, sport favori des multinationales

Le discours est bien rôdé : les grands groupes français dégagent certes des profits considérables, mais ils contribuent au bien commun en payant impôts et cotisations. Comme toutes les entreprises établies en France, ils sont assujettis à différents prélèvements : impôts sur les sociétés, impôts locaux (la cotisation foncière des entreprises), sociaux (la contribution sociale des entreprises) et cotisations sociales. Donc la collectivité s'y retrouve au final. Fermez le ban.

En réalité, l'affaire est bien plus complexe. Deux raisons principales à cela : d'abord, les grands groupes bénéficient des nombreux cadeaux fiscaux octroyés par les gouvernements français successifs depuis des décennies et « optimisent » leur fiscalité. Les multinationales françaises ont été les grandes gagnantes des politiques fiscales accommodantes de ces dernières décennies, étant en mesure de profiter des différentes niches fiscales et des possibilités de déductions pour diminuer leurs impôts. Cela alimente une dynamique d'injustice fiscale : en France, les grandes entreprises ont un taux d'imposition inférieur à celui des PME. Qui plus est, ce taux est calculé sur ce qui est déclaré en France, hors profits logés artificiellement dans d'autres territoires.

Par ailleurs, les grands groupes peuvent exploiter la dimension internationale de leurs activités pour déclarer un minimum de revenus en France. Les paradis fiscaux d'Europe semblent avoir la préférence des entreprises du CAC40 : 76 % de leurs filiales, soit plus de 1100 entités, y sont implantées, principalement aux Pays-Bas (319 filiales), en Belgique (232) et au Luxembourg (167). Plusieurs groupes cotés à la bourse de Paris ont désormais leur siège dans de tels territoires, comme ArcelorMittal (Luxembourg), STMicro (Suisse) ou Stellantis et Airbus (Pays-Bas).

Le cas de LVMH est tout aussi emblématique : 27 % des filiales de LVMH se situent dans des paradis fiscaux, le plus fort taux du CAC40 ! Le récent scandale « #OpenLux » a ainsi montré que le groupe de luxe détient 24 filiales au Luxembourg, la deuxième entreprise française la plus présente dans le pays après BNP Paribas. C'est aussi le cas des banques françaises : si BNP Paribas reste la banque française la plus implantée dans les paradis fiscaux, avec 198 filiales en 2017, Société générale réussit tout de même l'exploit de déclarer en Irlande un profit supérieur à son chiffre d'affaires.

Les multinationales françaises sont ainsi loin de contribuer au bien commun à hauteur des bénéfices considérables qu'elles dégagent !

Ophélie Vildey et Vincent Drezet

Total, criminel climatique

Certaines entreprises bien identifiées portent une part écrasante de la responsabilité de la crise climatique et constituent donc à juste titre les premières cibles à viser pour réduire véritablement et drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre. C'est le cas de Total, géant français du pétrole.

Suffit-il d'un changement de nom pour s'acheter un certificat de bonne conduite écologique ? En 2021, la major pétrolière française est devenue «TotalEnergies» pour marquer son souhait de diversification au-delà des hydrocarbures, son cœur de métier historique. «Prendre en compte le scénario 2 °C, c'est intégrer le fait que les hydrocarbures, notamment le pétrole, sont des marchés matures, voire déclinants...», a déclaré son PDG Patrick Pouyanné. Il n'en fallait pas plus pour que son entreprise soit vantée par tous les ministres français comme un modèle de «transition».

Mais Total a-t-il véritablement changé ? Certes, le groupe a multiplié les annonces – ici l'acquisition d'une entreprise spécialiste des batteries, là un investissement dans des «puits de carbone». Mais si l'immense majorité de sa communication est consacrée à vanter ses initiatives en matière de transition, l'immense majorité de son argent continue à aller, en pratique, au développement des énergies fossiles. C'est ce dont témoigne le projet emblématique d'extraction pétrolière du groupe en Ouganda, aujourd'hui ciblé par une campagne internationale de grande ampleur. Et TotalEnergies ne compte pas s'arrêter là : *Mediapart* a recensé pas moins de vingt nouveaux projets, découvertes de réserves ou contrats ayant trait à l'extraction d'énergies fossiles au cours de l'année 2022. Il est également directement impliqué dans certaines des plus grosses «bombes climatiques» identifiées par le *Guardian* – autrement dit les réserves de pétrole, charbon ou gaz encore non développées –, dont la principale d'entre elles : les immenses champs gaziers offshore au large du Qatar, dont TotalEnergies est le premier partenaire étranger. Or même l'Agence internationale de l'énergie, pourtant pas un foudre de guerre sur ces questions, préconise l'arrêt immédiat de tout nouveau projet pétro-gazier.

Comment TotalEnergies peut-il continuer à se présenter comme un champion de la transition dans ces conditions ? La réponse à cette question se trouve dans la «stratégie climat» que le groupe publie depuis la signature de l'Accord de Paris en 2015, et qui est censée montrer comment il entend contribuer à l'objectif international de maintenir le réchauffement global des températures en deçà de 2 °C, et atteindre son propre objectif de neutralité carbone «nette» (la précision est importante) en 2050.

Pour compenser les émissions massives que ses nouveaux projets d'hydrocarbures ne manqueront pas

d'occasionner, TotalEnergies parie sur le développement de technologies comme la capture-séquestration du carbone (non prouvée, coûteuse et potentiellement dangereuse), ainsi que le développement des «puits de carbone», autrement dit de programmes de reforestation ou de protection forestière, notamment en Afrique. Le problème est que les bienfaits climatiques réels de ces programmes tels qu'ils existent actuellement, conçus par et pour les multinationales occidentales, sont sujets à caution. En outre, déployer de tels programmes à l'échelle pertinente nécessiterait de prendre le contrôle d'immenses superficies, au détriment des communautés traditionnelles qui en tirent leur subsistance – un vaste «accaparement vert» au bénéfice des multinationales pour qu'elles puissent continuer à polluer.

La stratégie climat de TotalEnergies illustre également le confusionnisme délibéré pratiqué par l'entreprise, qui regroupe sous la même étiquette «verte» des activités aussi diverses (et souvent peu écologiques) que les agrocarburants, la capture-séquestration du carbone, la fourniture d'électricité aux particuliers, en plus des énergies renouvelables proprement dites.

On retrouve le même trompe-l'œil dans les chiffres d'émissions publiés par le groupe. Selon ses propres déclarations, TotalEnergies aurait émis directement et indirectement 436 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2021 – un chiffre déjà important puisqu'il est comparable aux émissions de pays comme l'Afrique du Sud ou l'Arabie saoudite. Néanmoins, selon les calculs de Greenpeace qui dénonce plusieurs biais dans la méthodologie du groupe français, celui-ci aurait en réalité émis bien davantage : pas moins de 1,6 milliard de tonnes équivalent CO₂, ce qui placerait le groupe au rang des premiers pollueurs mondiaux juste derrière la Chine, les Etats-Unis et l'Inde.

Les dirigeants de TotalEnergies croient-ils eux-mêmes à leur propre stratégie climat ? Il est permis d'en douter, mais c'est un moyen de gagner du temps en rassurant les pouvoirs publics et leurs propres employés qui se posent de plus en plus de questions.

Alice Picard

La capture des grands médias par les oligarques

En France, c'est peu dire que le secteur des médias est investi par les industriels : en 2017, dix oligarques contrôlaient 90 % des quotidiens nationaux vendus chaque jour selon les calculs du média en ligne *Basta!* Les mêmes possèdent des télévisions et radios qui totalisaient respectivement 55 % et 40 % des parts d'audience. Depuis, la concentration s'est encore accrue.

Ce contrôle de la production et la diffusion de l'information n'est pas anodin : il constitue un instrument d'influence puissant dans les mains des grands groupes et de leurs propriétaires, pour pousser certains thèmes et certains messages ou au contraire en passer d'autres sous silence.

Le cas du groupe Bolloré en est une parfaite illustration. Son patron, Vincent Bolloré, est coutumier d'un interventionnisme forcené au sein des médias qu'il contrôle. Devant les cadres de *CANAL+*, il a même affirmé « *qu'il était seul maître à bord de l'entreprise* », n'hésitant pas à bloquer des sujets d'enquête ou à censurer un documentaire trop critique envers un partenaire en affaire. Le groupe Bolloré a par ailleurs régulièrement recours à des « poursuites bâillonnées » contre des journalistes ou des ONG, dont l'objectif est de dissuader les médias de s'emparer de certaines affaires, comme celles concernant les activités africaines de son groupe.

L'homme le plus riche de France, Bernard Arnault, est également le propriétaire du groupe *Les Échos* et du *Parisien/Aujourd'hui en France* par l'intermédiaire de son groupe de luxe LVMH. Non sans conséquence, puisque *Les Échos* a été accusé de censurer les critiques à l'égard de son propriétaire. Les dépenses publicitaires sont une autre source importante d'influence, dans la mesure où la plupart des médias grand public sont dépendants de ces revenus pour leur survie. LVMH a déjà coupé les budgets de publicité alloués à *Libération* suite à sa Une mettant en cause Bernard Arnault. Coïncidence ? La plupart des médias s'abstiennent de relayer les révélations sur le faible taux d'imposition du milliardaire, relève *Le Canard enchaîné*. En 2021, TotalEnergies a quant à lui arrêté d'acheter des espaces publicitaires dans *Le Monde* après la publication d'une enquête sur les pratiques du groupe pétrolier au Myanmar.

Le tableau ainsi dressé est édifiant : celui d'un contrôle direct et indirect de la production d'information et du débat médiatique par une poignée de grands groupes. Qui a un prix : celui de la capture du débat public par les intérêts privés.

Frédéric Lemaire



Multinationales contre droits des femmes

Le 24 avril 2013 à Dacca au Bangladesh, le Rana Plaza, un immeuble de huit étages abritant six usines de confection de vêtements, s'effondre, faisant 1138 mort-es et plus de 2 000 blessé-es. Parmi les victimes, une très grande majorité de femmes. Cette catastrophe a mis en lumière la responsabilité des grandes marques de prêt-à-porter organisant la sous-traitance dans ces usines.

Les multinationales organisent à l'échelle mondiale une segmentation des étapes de la production. La sous-traitance leur permet d'exercer une pression importante sur les salaires et les conditions de travail des entreprises locales. Dans plusieurs secteurs, horticulture, agroalimentaire, téléphonie, tourisme, électronique... les femmes sont majoritaires. Elles représentent 80 % de la main-d'œuvre dans les chaînes d'approvisionnement mondiales de l'habillement.

Dès la fin des années 1990, des études ont montré le caractère contradictoire pour les femmes de la croissance de l'emploi salarié dans les pays du Sud : autonomie financière, sortie du foyer, fragilisation des normes traditionnelles, appartenance à un collectif de travail, de lutte... Mais cet accès au marché du travail s'effectue sur le mode de discriminations et de conditions de surexploitation extrêmes. Les salariées exercent très souvent des emplois précaires, peu qualifiés et très mal payés avec des salaires souvent inférieurs au minimum vital¹. Ainsi, au Bangladesh, en janvier 2019, les salarié-es du textile ont mené une longue grève pour des augmentations de salaires.

Elles sont particulièrement exposées à la violence et au harcèlement sexuel et sexiste, risque renforcé par les contrats précaires, la faible syndicalisation et la subordination à des contremaîtres majoritaire-

ment masculins. Le Covid a souvent encore aggravé ces conditions. L'association ActionAid a intenté une action contre Kosan Kosmetik, filiale à 51% du groupe Yves Rocher implantée dans la banlieue d'Istanbul, qui a licencié plusieurs salarié-es, en majorité des femmes, à la suite de la création d'un syndicat.

Les salarié-es des pays industrialisés ne sont pas épargné-es. Aux États-Unis, des salariées enceintes ont été victimes de discriminations chez Amazon. En France également, depuis les débuts du mouvement #MeToo, plusieurs scandales ont révélé la banalisation et l'impunité des violences sexistes et sexuelles au sein d'entreprises multinationales.

Les Organisations internationales (OCDE, ONU...) ont commencé à édicter des normes, mais celles-ci reposent uniquement sur un engagement volontaire des firmes. En outre, elles sont incomplètes et, jusqu'à une période récente, ne prenaient pas en compte les violences de genre au travail. Les stratégies de responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) leur donnent même parfois l'occasion de pratiquer le «*feminism washing*» en communiquant, à l'instar de Nike et de Coca-Cola, sur les «*avancées*» que leur activité permettrait aux femmes !

Cependant, des progrès ont pu être enregistrés, comme résultat de la mobilisation du mouvement syndical international et des associations. Adoptée le 27 mars 2017, la loi française sur le devoir de vigilance oblige les multinationales implantées en France à identifier et prévenir les atteintes aux droits humains et à l'environnement résultant de leurs propres activités ou de leurs sous-traitants et fournisseurs. Les associations et syndicats peuvent ainsi engager des actions en justice. Mais six ans après l'entrée en vigueur de la loi, son effectivité apparaît limitée et la cartographie des risques ne mentionne pas les violences sexistes et sexuelles. Un long chemin encore pour les mobilisations !

Stéphanie Treillet

1 Cf. les documents de l'ONG ActionAid : attac.org/l/actionaid

Pour aller plus loin

À lire :

Le petit livre noir du CAC40

LLL, 2023 (à paraître)

Attac et l'Observatoire des multinationales. Un livre qui démonte les travers économiques, sociaux et écologiques des géants du CAC40, en France et dans le monde.

Un Pognon de dingue mais pour qui ? L'Argent magique de la pandémie

Éditions du Seuil, 2022

Olivier Petitjean, Maxime Combes.

Constat sans appel des auteurs :

le «*quoi qu'il en coûte*» aura surtout servi non pas aux services publics, mais au secteur privé. Voici venu le temps du *corporate welfare*, de l'État-providence pour les entreprises.

De quoi Total est-il la somme ?

Éditions Rue de l'Echiquier, 2018

Alain Deneault. L'auteur propose une revue en détail des sévices dont Total se rend responsable : trafic d'influence, pillage des ressources, manipulation des prix à son avantage, évasion et évitement fiscaux...

Quand la gauche essayait encore – Le récit inédit des nationalisations de 1981 et quelques leçons que l'on peut en tirer

Lux éditeur, 2020

François Morin. L'auteur livre son récit «*de l'intérieur*» de la bataille des nationalisations de 1981.

Rapports :

«*CAC40 : le véritable bilan annuel*», Observatoire des multinationales, édition 2022 : attac.org/l/cac2022

«*Petit guide pour comprendre et combattre l'impunité des multinationales*», Attac, 2019 : attac.org/l/cac2019

«*CAC40 : des profits sans partage*», Le Basic et Oxfam, 2018 : attac.org/l/cac2018

«*Le coût du capital : entre pertes et détournement de richesses. Mieux saisir le capital pour en mesurer le coût pour la société*», IRES/Clersé, 2017 : attac.org/l/cac2017

secrétariat de rédaction
Nikolaz Berthomeau,
Eric Le Gall
et Frédéric Lemaire

coordination de ce dossier
Dominique Plihon,
Séverine Schulte
conception
Stéphane Dupont
impression
sur papier recyclé
Stipa Montreuil